

Décision dans la procédure d'oppositions n° 6394–6395

Opposante Intel Corporation, 2200 Mission College Boulevard, US – Santa Clara (CA 95052-8119), marque suisse n° 402 307 «PENTIUM» contre *Défenderesse Softidea, s.r.o.*, Svätoplukova 14, SK-901 01 Malacky, enregistrement international n° 791 965 «Gentium»

Le 20 novembre 2003, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. Les deux oppositions sont jointes en une seule procédure.
3. Les oppositions n° 6394–6395 à l'encontre de l'enregistrement international n° 791 965 «Gentium» sont partiellement admises.
4. Après l'entrée en force de la présente décision, la protection de l'enregistrement international attaqué sera refusée en Suisse pour les produits et services désignés en classes 9 et 42 et pour les services de «traitement automatisé de données» (cl. 35).
5. Les taxes d'opposition de 1600 francs restent acquises à l'Institut.
6. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 2600 francs à titre de dépens et de remboursement des taxes d'opposition.
7. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification, devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

20 novembre 2003

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'oppositions n° 6394-6395

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	47
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.12.2003
Date	
Data	
Seite	7157-7157
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 886

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.